

Zurich Assurance responsabilité civile et Assurance machines et casco de machines

Pour les machines de travail mobiles et automotrices



Vos machines de travail mobiles et automotrices sont un facteur important pour le succès de votre entreprise. Nous organisons et gérons la couverture d'assurance de vos machines de travail mobiles ou automotrices pour que vous puissiez vous concentrer sur votre activité principale.

Vos avantages en un coup d'œil

- Vous bénéficiez du réseau des Zurich Help Points.
- Grâce à la prime fixe, vos frais restent constants, indépendamment de votre situation de sinistres.
- Couverture complète: les risques techniques, les défaillances humaines et les événements naturels sont couverts.
- Les frais de déblaiement, de sauvetage et les prestations en matière de construction/les outils et moules interchangeables/les frais de reconstitution des programmes et des données/les frais supplémentaires sont inclus jusqu'à 20% de la couverture de base.
- Couverture valeur à neuf pour les quatre premières années de service suivi de valeur vénale majorée pour le reste de la durée du contrat de leasing.

À qui profite l'assurance?

Les entreprises ayant conclu un contrat de leasing auprès d'UBS pour des équipements techniques, des appareils, des machines ou des installations.

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

Nos routes sont toujours très fréquentées. Dans ces conditions, une collision et de la tôle froissée sont vite arrivées. Avec Zurich Flotte, nous vous proposons une solution d'assurance qui couvre l'ensemble de votre parc de véhicules. Les machines de travail mobiles et automotrices peuvent également être incluses dans ce contrat. Nous sommes là pour vous aider si un problème devait survenir. Vous pouvez nous joindre au numéro de service gratuit 24h/24 0800 80 80 80 ou rendez-vous directement au Zurich Help Point le plus proche.

L'assurance responsabilité civile vous garantit une couverture d'assurance pouvant atteindre 100 millions de francs suisses pour les dommages matériels et corporels causés à des tiers et vous défend également contre les prétentions non justifiées (fonction de protection juridique passive). La franchise s'élève à 1'000 francs suisses. Pour les véhicules de travail et agricoles à moteur également assurés, le risque de travail est assuré à hauteur de 30 millions de francs suisses.

Assurance machines et casco de machines

L'assurance casco de machines et l'assurance machines vous protègent contre les conséquences financières des sinistres survenant de façon soudaine et imprévue sur des machines de travail mobiles ou automotrices. Dans ce cadre, l'assurance casco de machines couvre les dommages dus à des événements violents d'origine externe.

La couverture de l'assurance machines est encore plus étendue: les dommages d'exploitation internes sont également couverts.

Assurance casco de machines

L'assurance casco de machines prend en charge les dommages dus à des risques tels que les collisions, les chocs, les renversements ou les chutes et l'enlèvement.

Assurance machines

L'assurance machines couvre également les dommages dus à une erreur de manipulation, à un vice de construction, à un défaut de matériel ou à une erreur de fabrication, les dommages résultant d'un court-circuit, d'une surcharge de courant ou d'une surtension ainsi que les dommages dus à des installations de sécurité défectueuses.

Assurances complémentaires

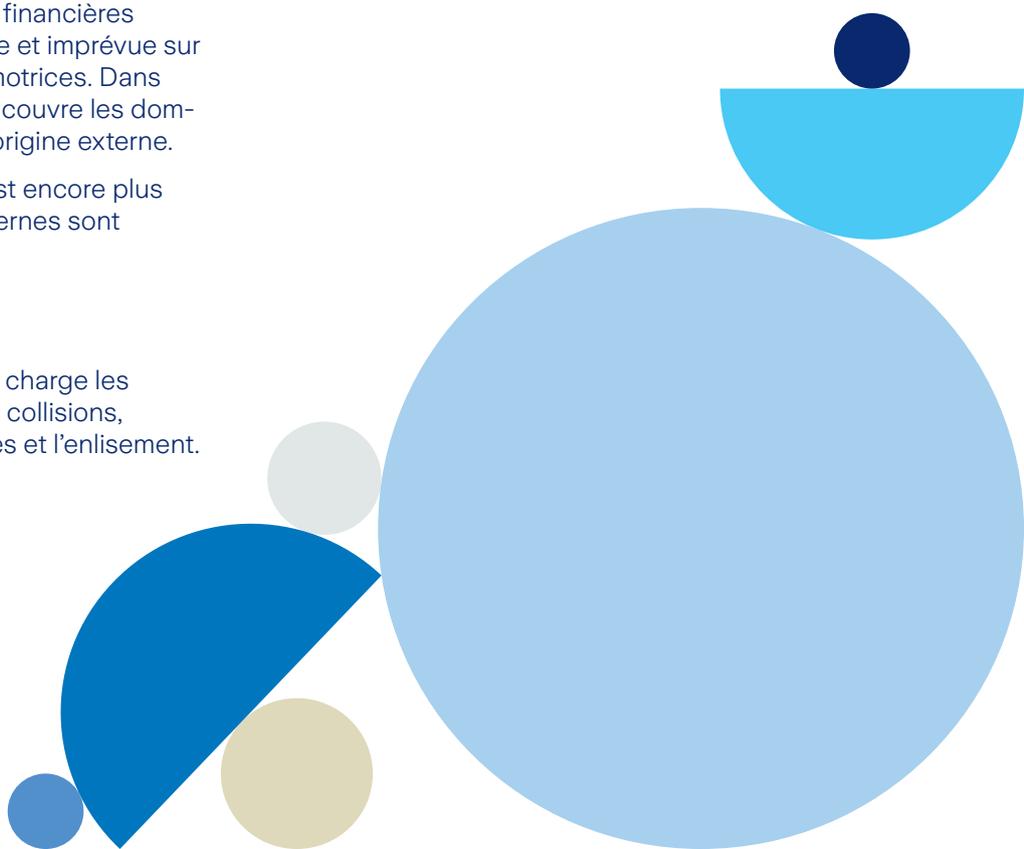
Objets et risques supplémentaires

Outre la couverture principale, les troubles intérieurs/ les frais de déblaiement, de sauvetage et de prestations en matière de construction/ les outils et moules interchangeables/ les frais de reconstitution de programmes et de données/ les frais supplémentaires sont également assurés.

Les dommages causés par un incendie, les événements naturels et le vol et/ou l'inaccessibilité peuvent être assurés sur convention particulière.

Assurance en cas de perte de revenus ou de frais supplémentaires

Si vos machines et installations assurées sont immobilisées à la suite d'un dommage couvert, l'assurance perte d'exploitation couvre vos frais fixes tels que les salaires, les loyers, les intérêts du capital, etc. les frais supplémentaires pour le maintien de l'exploitation, les frais de réduction du dommage ainsi que le bénéfice d'exploitation que vous ne pouvez plus réaliser.

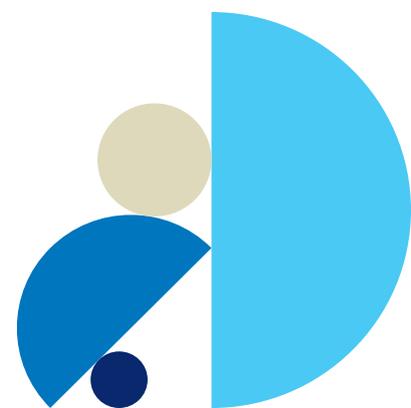


Type/couvertures d'assurance

	Casco de machines	Machines	Perte d'exploitation
Objets et coûts assurables			
Machines de travail automotrices et mobiles	●	●	○
Frais de déblaiement, de sauvetage et prestations en matière de construction	●	●	○
Outils et moules interchangeables	●	●	
Équipement interchangeable pour machines de travail automotrices et mobiles	●	●	
Frais de reconstitution des programmes et des données	●	●	
Frais supplémentaires	●	●	
Couverture valeur à neuf pour les quatre premières années de service	●	●	
Couverture à la valeur vénale majorée en cas de dommage total	●	●	
Inaccessibilité ¹	○	○	
Risques assurés			
Risques techniques			
Vices de construction, défauts de matériaux ou erreurs de fabrication		●	○
Court-circuits, surintensités, surtensions, induction		●	○
Défaillances d'installations de mesure, de réglage ou de sécurité		●	○
Défaillance humaine			
Erreur de manipulation		●	○
Maladresse, malveillance	●	●	○
Causes extérieures/risques choses			
Collision, télescopage, renversement ou chute	●	●	○
Incendies et forces de la nature	○	○	○
Vol ou détournement	○	○	
Troubles intérieurs	●	●	

● Compris dans l'assurance de base ○ Extension de couverture en option

¹ pour les machines de construction de tunnels ainsi que les machines flottantes utilisées



Vous souhaitez obtenir
des conseils ou de
plus amples informations?

N'hésitez pas à nous contacter:
chz.ubs.leasing@zurich.com
www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information
divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont
ces dernières qui font foi.

